

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, le **mardi 7 septembre 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur Jean Cormier, conseiller

**ADMINISTRATION**

**285-09-21**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**286-09-21**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2021-08-02**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance du 2 août 2021.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2 AOÛT 2021**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 2 août 2021.

## **CORRESPONDANCE**

- De M. Yves Berger de la direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une copie d'une lettre adressée à M. Yves Rochon, directeur général de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère de l'Environnement, concernant un programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers, dans le contexte des changements climatiques.
- De la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le dossier de M. Steven McWhirter, une ordonnance intimant l'intimé de sortir, d'enlever ou de faire enlever du lot 5 016 275, tous les biens non-agricoles entreposés notamment le bois, la motoneige, le bateau, le camion, les véhicules, les remorques et les outils, et ce, dans un délai de cinq mois.
- De M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques, un avis de dépôts d'un premier montant de 10 065 \$ ainsi qu'un second de 92 247 \$, en paiement des compensations tenant lieu de taxes pour les écoles, le Centre de la petite enfance et l'immeuble de ressource d'assistance continue régionale en santé mentale.
- Du gouvernement du Canada, un avis de dépôt d'un montant de 40 000 \$ représentant une subvention pour la Salle de spectacles dans le cadre de la COVID-19.
- Du ministère des Transports, un avis de dépôt au montant de 240 174 \$, représentant une subvention dans le programme d'entretien du réseau routier 2021.
- De Mme Katia Petit, sous-ministre associée à la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, une correspondance indiquant qu'à compter du mois de septembre 2021, des inspections et des vérifications en sécurité seront tenues auprès de chacune des municipalités qui auront été choisies. Ces inspections visent à vérifier l'efficacité des services de sécurité incendie que les autorités locales fournissent. Le bilan des activités d'inspection 2019-2021 est joint pour information.
- De M. Benoît Maheu de la Société du chemin de fer de la Gaspésie, un avis concernant l'application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires de la Société du chemin de fer de la Gaspésie pour l'année 2021.
- De l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le rapport final concernant le projet Plages et rivières concernant la visite des sites, l'évaluation et les recommandations émises.
- De M. Yves Berger, directeur général à la direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports, une correspondance indiquant qu'ils acceptent l'entente de principe avec la Ville à l'effet d'acquitter la moitié des dépenses encourus concernant les travaux de réfection du pont du 4<sup>e</sup> Rang Ouest et la dégradation de certaines routes de la Ville.
- Du ministère de l'Éducation du loisir et du sport, un montant de 1 000 \$ en soutien financier pour les activités du Camp de jour 2021.
- De résidents de la rue Pardiac, une pétition contre des voisins causant des nuisances sonores.

- De Mme Anne-Marie Jean, présidente-directrice générale du Conseil des arts et des lettres du Québec, une correspondance indiquant que compte tenu du contexte exceptionnel de la crise liée à la pandémie, il accorde à la Ville une subvention de 87 000 \$ pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.
- De Mme Sylvie Trudel, conseillère en organisation de collectes à Héma-Québec, une correspondance adressée au directeur de la Sécurité incendie de la Ville soulignant la réussite de la récente collecte de sang qui représentait un défi particulier en ces temps de pandémie et en précisant que 198 donateurs y ont été accueillis.
- Du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une déclaration des tonnages résidentiels et des matières résiduelles industrielles, commerciales et institutionnelles éliminées en vue de la redistribution 2021 du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois d'août 2021.

287-09-21

**COMPTES À PAYER**

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de six cent quatre-vingt-douze mille trois cent dix-huit dollars et quatre-vingt-trois cents (692 318,83 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**ADOPTÉE**

288-09-21

**PÉRIODE DE CHASSE AUX CHEVREUILS 2021 - FERMETURE DE LA ROUTE GARANT ET DE LA ROUTE WILLETT**

**Considérant** la popularité de la période de chasse aux chevreuils à venir;

**Considérant** les désagréments engendrés chez les citoyens lorsque certains chasseurs ne respectent pas les Lois et règlements en vigueur;

**Considérant que** le secteur des Rangs 3 et 4 Est est particulièrement problématique;

**Considérant que** la route Willett a été nettoyée et qu'elle est donc facilement accessible;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**De décréter** la fermeture de la route Garant ainsi que de la route Willett à la circulation des véhicules motorisés durant la période de chasse aux chevreuils 2021 qui s'étendra du 2 au 15 octobre 2021 et du 6 au 14 novembre 2021.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DES PROCÉDURES  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER - RÈGLEMENT 1175-21**

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement pour le Règlement 1175-21 visant la réfection du système d'éclairage et de la patinoire extérieure et du stationnement adjacent.

289-09-21

**AUTORISATION DE SIGNATURE - MODIFICATION ET ABROGATION DE LA  
RÉSOLUTION 185-05-21**

**Considérant que** la Ville à déposer une demande auprès de la firme Eurovia afin que celle-ci lui permette d'acquérir une portion de terrain afin d'élargir le Rang 2 Est, et ce, au montant de 4 000 \$, taxes en sus;

**Considérant que** cette acquisition de terrain permettra l'implantation de poteaux électriques par Hydro-Québec;

**Considérant** le plan de remplacement cadastral préparé et déposé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre pour la partie du lot 6 354 789;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents au plan de remplacement cadastral pour la partie du lot 6 354 789, et ce, tel que déposé par Pascal Mercier arpenteur-géomètre dans son dossier S21-164, daté du 17 mai 2021.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer la promesse de vente, la vente ainsi que tous les autres documents pertinents à intervenir concernant l'acquisition par la Ville, d'une partie du lot 6 354 789 auprès de la firme Eurovia, au montant de 4 000 \$, taxes en sus, pour l'implantation de poteaux électriques par Hydro-Québec.

Par le fait même, la résolution 185-05-21 est abrogée.

**ADOPTÉE**

290-09-21

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**

**Considérant** la convention d'aide financière à intervenir entre le ministère des Transports et la Ville de New Richmond pour des travaux à être effectués ultérieurement sur le chemin Pardiack;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents à la convention d'aide financière à intervenir entre le ministère des Transports et la Ville.

**ADOPTÉE**

**SERVICE DES LOISIRS**

291-09-21

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ÉVÉNEMENT RÉGIONAL DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC EN 2022**

**Considérant** la volonté du Conseil de faire de New Richmond la ville hôte de la Fête nationale en 2022 pour la région de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** la directrice du Service des loisirs à signer et déposer, auprès de la Société nationale Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, tous les documents pertinents relatifs à une demande de candidature afin de recevoir et d'organiser l'événement régional de la Fête nationale du Québec en 2022.

**ADOPTÉE**

292-09-21

**APPEL D'OFFRES - RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE LA POINTE TAYLOR**

**Considérant** l'appel d'offres publié sur SÉAO pour la réfection du stationnement de la Pointe Taylor;

**Considérant** la réception de d'une (1) soumission;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Eurovia Québec Construction inc.	153 550 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par Eurovia au montant de 153 550 \$, taxes en sus pour la réfection du stationnement de la Pointe Taylor, celle-ci étant la seule et la plus basse soumission conforme reçue. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1139-20.

**ADOPTÉE**

293-09-21

**APPEL D'OFFRES - REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN**

**Considérant** l'appel d'offres publié sur SÉAO pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin;

**Considérant** la réception d'une (1) soumission;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Industries Toromont Ltée (Cimco Réfrigération)	1 330 200 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par les Industries Toromont Ltée (Cimco Réfrigération) au montant de 1 330 200 \$), taxes en sus, pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin, celle-ci étant la plus basse et la seule soumission conforme reçue. Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement 1160-21 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE**

**URBANISME**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**294-09-21**

**205, AVENUE TERRY-FOX**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 205 avenue Terry-Fox

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.3\_ du Règlement de zonage 927-13, afin d'autoriser une superficie maximale du bâtiment secondaire de 103,5 mètres carrés au lieu des 94,8 mètres carrés prescrits.

**Considérant** les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

**Considérant qu'un** avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 29 juillet 2021;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

**Considérant que**, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le 205, avenue Terry-Fox, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande. Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, il est également entendu que le revêtement extérieur du garage devra être complété au plus tard pour la fin mai 2022.

**ADOPTÉE**

**295-09-21**

**440, RUE CAREY HILL**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 440, rue Carey Hill:

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.3.2 du Règlement de zonage 927-13, afin d'autoriser une hauteur de 5,49 mètres pour l'agrandissement prévu d'un bâtiment accessoire au lieu des 4,5 mètres prescrits.

**Considérant** les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

**Considérant qu'**un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 29 juillet 2021;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

**Considérant que,** selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le 440, rue Carey Hill, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

**ADOPTÉE**

**296-09-21**

**299, BOULEVARD PERRON OUEST**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 299, boulevard Perron Ouest:

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.3.3 du Règlement de zonage 927-13, afin d'autoriser un empiètement de 2,9 mètres dans la marge latérale pour l'implantation d'un garage dans le secteur d'intérêt patrimonial

**Considérant** les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

**Considérant qu'**un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 2 août 2021;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

**Considérant que,** selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le 299, boulevard Perron Ouest, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

**ADOPTÉE**

**AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05)**

**297-09-21**

**299, BOULEVARD PERRON OUEST**

**Considérant** la demande d'émission de permis déposée afin de procéder à l'implantation d'un garage pour la propriété du 299, boulevard Perron Ouest;

**Considérant** le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant que** ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis afin de procéder à l'implantation d'un garage pour la propriété du 299, boulevard Perron Ouest.

**ADOPTÉE**

298-09-21

**104. CHEMIN CYR**

**Considérant** la demande d'émission de permis déposée afin de procéder à la rénovation de la façade de la propriété situé au 104, chemin Cyr;

**Considérant** le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant que** ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis afin de procéder à la rénovation de la façade de la propriété du 104, chemin Cyr.

**ADOPTÉE**

299-09-21

**PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER - BOISÉ DE LA POINTE-TAYLOR**

**Considérant** la problématique observée dans le secteur de la Pointe Taylor en rapport à l'épidémie de la tordeuse du bourgeon de l'épinette;

**Considérant que** cette épidémie s'attaquera et tuera vraisemblablement à court terme l'ensemble des épinettes;

**Considérant que** le Conseil souhaite mettre en place un plan de remplacement et de régénération des espèces;

**Considérant** l'offre déposée par le Groupement forestier Baie des Chaleurs pour préparer un plan d'aménagement pour le secteur afin de prévoir un plan de conversion via un scénario de coupe;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**De mandater** le Groupement forestier Baie des Chaleurs afin de préparer un plan d'aménagement pour le parc de la Pointe Taylor;

**D'autoriser** le Groupement à préparer les documents pour permettre à la Ville de s'enregistrer en tant que producteur forestier pour ainsi obtenir un accès à certains programmes d'aide financière;

**De joindre** le Groupement en tant que membre coopératif;

**De nommer** monsieur Jean-Sébastien Bourque, directeur du Service de l'urbanisme, à titre de représentant de la Ville pour signer tous les documents pertinents à ce dossier.

**ADOPTÉE**



300-09-21

**RÈGLEMENT 1176-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'ENCADRER L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DANS LES RÉSIDENCES PRIVÉES – ADOPTION DU PREMIER PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif à l'encadrement de l'hébergement temporaire dans les résidences privées, portant le numéro 1176-21;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'encadrer l'hébergement temporaire dans les résidences privées, lequel est identifié sous le numéro 1176-21.

**ADOPTÉE**

**TRAVAUX PUBLICS**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE TERRY-FOX**

301-09-21

**AUTORISATION DE PAIEMENT - DEMANDE DE PAIEMENT NO. 3**

**Considérant** les travaux entrepris pour le projet de réfection de l'avenue Terry-Fox;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement de la demande de paiement no. 3 à la firme Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 509 318,63 \$, taxes en sus, et ce, pour les travaux de réfection de l'avenue Terry-Fox, tel que recommandé par la firme ARPO Groupe-conseil inc. en date du 23 août 2021. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1157-21.

**ADOPTÉE**

302-09-21

**DEMANDE D'EXÉCUTION DE TRAVAUX - DÉMOLITION-RECONSTRUCTION D'UN MASSIF DE TELUS SUR L'AVENUE TERRY-FOX**

**Considérant que** dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Terry-Fox, il a été découvert que le tracé du massif de Telus serait contraignant pour la pérennité de la route;

**Considérant que** l'emplacement dudit massif et sa faible profondeur indique qu'il y aurait une déformation importante de la route et de la piste multifonctionnelle dès le cycle de gel/dégel;

**Considérant que** la démolition et la reconstruction du massif est obligatoire pour assurer une qualité de travaux;

**Considérant que** Telus n'autorise aucune entreprise autre que celle accréditée par eux pour effectuer cesdits travaux;

**Considérant que** selon l'Article 573.3, paragraphe 7 de la Loi sur les cités et villes CV, un contrat peut être donné de gré à gré, dont l'objet est l'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication, d'huile ou d'autre fluide et qui est conclu, soit avec le propriétaire des conduites ou des installations, soit avec une entreprise d'utilité publique pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci.

**Considérant que** des discussions ont eu lieu avec un conseiller juridique à cet effet;

**Considérant que** le Conseil a reçu une demande d'exécution de travaux pour la démolition et la reconstruction d'un massif sur l'avenue Terry-Fox de Telus au montant évalué à 105 127, 50, taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'entériner** la demande d'exécution de travaux de démolition et de reconstruction d'un massif de Telus sur l'avenue Terry-Fox tel que déposée par Telus au montant évalué à 105 127,50 \$, taxes en sus. Par le fait même, d'autoriser Monsieur Stéphane Cyr, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents à cette demande. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1157-21.

**ADOPTÉE**

303-09-21

**PAVAGE À L'INTERSECTION DU RANG 3 EST ET DU CHEMIN DE LA PETITE-RIVIÈRE - SURPLUS ACCUMULÉ**

**Considérant** la volonté du Conseil d'effectuer des travaux de pavage à l'intersection du Rang 3 Est et du chemin de la Petite-Rivière;

**Considérant** l'offre déposée par Eurovia pour effectuer cesdits travaux, au montant de 18 465,20 \$ taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par Eurovia pour des travaux de pavage à l'intersection du Rang 3 Est et du chemin de la Petite-Rivière, au montant de 18 465,20 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le surplus accumulé.

**ADOPTÉE**

304-09-21

**ENTÉRINEMENT DE CONTRAT - APPROVISIONNEMENT POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AU RANG 2**

**Considérant** les travaux d'aqueduc et d'égout à être effectués au Rang 2 Est;

**Considérant** l'offre déposée par la firme Réal Huot inc. au montant de 62 064,31 \$ afin de se procurer les matériaux et l'équipement nécessaires pour effectuer ces dits travaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'entériner** le contrat déposé par la firme Réal Huot au montant de 62 064,31 \$, taxes en sus, afin de se procurer les matériaux et l'équipement nécessaires pour effectuer des travaux d'aqueduc et d'égout au Rang 2 Est. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1164-21.

**ADOPTÉE**

**305-09-21**

**LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 6 - HORAIRE DU POSTE DE MÉCANICIEN**

**Considérant** la volonté du Conseil de revoir l'horaire de travail du poste de mécanicien au Service des travaux publics afin que ce dernier puisse être en mesure d'effectuer quelques entretiens préventifs sur certains véhicules avant leur utilisation la journée suivante;

**Considérant que** ces modifications doivent être entérinées selon une lettre d'entente spécifique à être acceptées par le Syndicat des travailleurs municipaux et la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 6, concernant les modifications à être apportées pour l'horaire du poste de mécanicien.

**ADOPTÉE**

**SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE**

**306-09-21**

**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2021**

**Attendu que** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de New Richmond et de la qualité de vie de ses citoyens;

**Attendu que** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

**Attendu que** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

**Attendu que** la Ville de New Richmond a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

**Attendu que** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**Attendu que** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**Que** la Ville de New Richmond proclame Journées de la culture la période du 24 au 26 septembre 2021 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**ADOPTÉE**

307-09-21

**POSTE EN ANIMATION - BIBLIOTHÈQUE DU VIEUX-COUVENT**

**Considérant** l'appel d'offres pour le poste de préposé en animation à la bibliothèque du Vieux-Couvent, publié sur le site Internet de la Ville, sa page Facebook et sur le site Internet d'emploi Québec;

**Considérant** la réception de candidatures et les entrevues qui ont eu lieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'embauche d'Élodie Bresch au poste de préposée en animation à la bibliothèque du Vieux-Couvent, et ce, à compter de la semaine du 13 septembre 2021.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Un citoyen souligne qu'il a toujours des problèmes de stationnement sur sa propriété suite aux travaux de réfection effectués sur l'avenue Terry-Fox. Il mentionne également que la route de déviation qui a été érigée aurait besoin d'entretien.

Un contribuable s'informe sur la réfection du stationnement de la Pointe Taylor à venir pour connaître les sections qui seront touchées.

Les conseillers Geneviève Braconnier, François Bujold et René Leblanc profite de la tribune qui leur est offerte pour annoncer qu'ils ne se représenteront pas aux prochaines élections. Ils remercient également les personnes présentes ainsi que tous les citoyens de leur appui au cours des dernières années.

Le maire remercie également l'ensemble des membres du Conseil pour leur implication à la Ville au cours des années passées.

Les personnes présentes félicitent les membres du Conseil pour leur travail au cours de leur mandat respectif.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 35.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière